



**PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN VUE  
DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE  
M.A.J. JUIN 2010**

**SALARIES**

- 1 Photo d'Identité au format passeport, collée ou agrafée à une feuille A4
- 1 Curriculum Vitae
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, au sens du A de l'article 2 du Décret n° 2000-1277, du 26 décembre 2000, portant simplification de formalité administrative et suppression de la fiche d'état civil.
- Photocopie d'un Justificatif de domicile (Facture EDF ou GDF ou Téléphone) **datant de moins de trois mois**
- Photocopie du Diplôme d'Etat recto-verso
- Photocopie de l'autorisation d'exercice si diplôme UE
- Photocopie des autres diplômes
- Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou photocopie de la Carte Professionnelle.
- Photocopie de la dernière feuille de paie (pour chaque employeur)
- Photocopies du ou des **contrats de travail actuels** liés à votre exercice salarié que vous avez signés conformément aux prescriptions du Code de la Santé Publique

**LIBERAUX ou MIXTES**

- 1 Photo d'Identité au format passeport, collée ou agrafée à une feuille A4
- 1 Curriculum Vitae
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, au sens du A de l'article 2 du Décret n° 2000-1277, du 26 décembre 2000, portant simplification de formalité administrative et suppression de la fiche d'état civil.
- Photocopie d'un Justificatif de domicile ou de cabinet pour les libéraux (Facture EDF ou GDF ou Téléphone) **datant de moins de trois mois**
- Photocopie du Diplôme d'Etat recto-verso
- Photocopie de l'autorisation d'exercice si diplôme UE ou Hors UE
- Photocopie des autres diplômes
- Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou photocopie de la Carte Professionnelle ou une feuille de soins originale.
- Photocopie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité pour l'année en cours uniquement pour les libéraux
- Photocopies de **tous les contrats** liés à l'exercice tant salariés que libéral que vous avez signés conformément aux Articles suivants du Code de la Santé Publique qui sont applicables aux masseurs-Kinésithérapeutes.

(Contrats de travail, Contrats de remplacement, Contrat d'assistant-collaborateur, Contrats d'association, statuts SCM, SCP, SEL justificatifs de siège social, justificatifs immatriculation au registre du commerce et des sociétés, Baux, Contrats de leasing, etc. ... ainsi que leurs avenants éventuels, etc..)

- Pour les ressortissants d'un Etat étranger, un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent, datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance ; cette pièce peut être remplacée, pour les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen qui exigent une preuve de moralité ou d'honorabilité pour l'accès à l'activité de médecin, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme, par une attestation datant de moins de trois mois de l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance certifiant que ces conditions de moralité ou d'honorabilité sont remplies.

**Les photocopies fournies lors de la constitution du dossier d'inscription doivent porter la mention  
« CONFORME A L'ORIGINAL »**